

Les avantages :



- **Instantanéité** : les certificats sont déposés le jour même de leur émission, sans délai postal.
- **Traçabilité** : les certificats sont consultables et téléchargeables à tout moment et peuvent être transmis par mail à vos salariés.
- **Notification** : un message est envoyé à votre adresse mail d'administrateur pour vous informer de la disponibilité des certificats de congés.

Si vous ne souhaitez pas bénéficier de ce service, vous devez ***impérativement*** exprimer votre refus en vous connectant à votre espace entreprise au menu Personnaliser > Gestion des envois papier, et **cochez** la case Certificat laser « Je reçois ».